

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
L'AIN

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

Affichage de la convocation
12 septembre 2024

Nombre de conseillers présents et représentés : 14

Nombre de pouvoirs : 4

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER, Mme Jennifer BASILIO, Mme Régine CHEVALLET

Pouvoir : M. Sébastien YVES donne pouvoir à M. Mickaël SIMON, M. Paolo MARTINELLI donne pouvoir à M. Philippe RICO, Mme Tiphaine PROST donne pouvoir à Mme Amélie MICHAUD, M. Eric VEYRUNES donne pouvoir à M. Jean-Claude CLEMENT

Excusés : M. Denis LINGLIN, Mme Elise MOINE, M. Eric BORDIER

Secrétaire de séance : M. Philippe RICO

N°2024.053 Objet – Délibération portant sur la modification du règlement intérieur des salles municipales

Madame le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de modifier le règlement intérieur des salles municipales afin de poursuivre les objectifs de la municipalité, d'augmenter leurs locations et leurs mises à dispositions et améliorer le service.

La mise en application du règlement interviendrait au 1er novembre 2024 afin de permettre la proposition de délibération concernant les tarifications appliquées lors du conseil municipal d'octobre.

Vu le nouveau règlement présenté en conseil municipal et ses annexes ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le présent règlement des salles municipales ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** le règlement intérieur des salles communales et ses annexes tels que présentés ;
- **CHARGE** Madame le Maire de faire appliquer le présent règlement et ses annexes.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.
A Sergy, le 17 septembre 2024

Le Maire, C. MOINE

